

Rapport de la commission des finances, préavis 4/24

Réfection du chemin des Mûriers.

Objet	Réfection des 450 mètres du chemin des Mûriers.
Coût de l'opération	Après amendement de la Municipalité : Frs 725'000.- TTC.
Réalisation	Automne 2024.
Financement	Couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement (60 mio) ou par la trésorerie courante.
Amortissement	Après amendement de la Municipalité : sur 40 ans
Plan d'investissement	Figure au plan quinquennal (projet N° 430.19) intégré dans le plan d'investissement qui figurait dans le budget 2024, pour un montant de Frs 800'000.- à réaliser en 2025.
Impact sur le compte de fonctionnement	Selon les amendements municipaux : Frs 32'625.- + l'entretien des feux

En date du 7 mai, le soussigné rapporteur a assisté à la première séance de la commission ad-hoc, séance à laquelle participaient également Monsieur le Municipal Olivier Gétaz ainsi que Monsieur Richard Calderini, chef de service. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

1. Préambule

La réfection du chemin des Mûriers est rendue nécessaire par l'obligation, selon la loi fédérale, d'adapter les routes empruntées par des camions de 40 tonnes. Comme le préavis le mentionne, les travaux comprendront, en plus du bitumage, le drainage des eaux, la construction d'un muret, l'installation de feux de circulation et la pose d'une clôture le long versant Etoy.

2. Remarques

Comme indiqué dans l'amendement municipal, le canton a décidé de poser une clôture non pas d'un mètre vingt de hauteur, comme indiqué dans le préavis, mais de deux mètres cinquante. Le surcoût est estimé à Frs 39'000.- Cette modification porte le poste « Clôture » à Frs 75'000.- Comme indiqué dans le préambule du préavis 4/24, ce montant sera pris en charge par la société Suisse Explosifs Groupe. Il doit néanmoins apparaître dans le montant des coûts de réfection du chemin des Mûriers.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le préavis, MCH2 impose une durée d'amortissement de 40 ans pour les routes ; les Municipalités n'ont donc plus la liberté de choisir une durée d'amortissement entre 20 et 40 ans. Ceci affecte donc le montant des charges de fonctionnement annuelles passant de Frs 35'900.- à Frs 32'625.- (montant diminué par l'allongement du temps d'amortissement).

Enfin, selon les dires de Monsieur Calderini, les frais pour l'alimentation des feux et leur entretien peut être chiffré à « quelques milliers de francs », montant relativement modeste par le fait que les feux de circulation ne seront en service que lorsque des camions emprunteront le chemin des Mûriers dans le sens de la montée.

Pour terminer, il est à relever que les coûts présentés dans le préavis ont été évalués par le bureau des services techniques. Un appel d'offre, selon les marchés publics en vigueur, devra être organisé.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, préavise favorablement à l'octroi du crédit d'investissement d'un montant de Frs 725'000.- TTC pour la réalisation des travaux.

Aubonne, le 9 juin 2024.

Le rapporteur,
Philippe Cretegny.